

Les
Belleville**Commune Les Belleville****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 avril 2019

Objet : Tarifs d'occupation du domaine public dans le cadre des chantiersNature de l'acte : 7.2.9

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de St Martin de Belleville en séance publique sous la présidence de M. André PLAISANCE, Maire.

Etaient présents : André PLAISANCE, Donatienne THOMAS, Georges DANIS, Claude JAY, Noëlla JAY, Francis PEISEY, Sandra FAVRE, Klébert SILVESTRE, Agnès ANDRE, Christophe CLUZEL, Alexandra HUDRY, Jean-Luc DIMAND, Myriam LAMB-SOLLIER, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, Raymonde LAIR-TROUVE, Gérard GALUCHOT, Brigitte MOISAN, Clément BORREL, Françoise JAY-DUMAZ, Laurence COMBAZ-HENAFF, Stéphanie PATRICK, Agnès GIRARD, Valérie FRESSARD, Johann ROCHIAS, Roberta MONIER-DEVALLE, Cédric GORINI, Romain SOLLIER, Laurent DUNAND, Dominique DUNAND, Christophe ROUX-MOLLARD, Michel BORNAND.

Etaient excusés : Lionel DUSSEZ qui a donné procuration à Jean-Luc DIMAND, Hubert THIERY qui a donné procuration à André PLAISANCE, Philippe POUCHELLE qui a donné procuration à Klébert SILVESTRE, Jean-Max BAL, Nathalie GUYOT, Blandine MARLET qui a donné procuration à Sandra FAVRE, Jean BOURCET, Olivier REILLER, Guillaume BORDEAU, Estelle LIBRERO qui a donné procuration à Dominique DUNAND.

Alexandra HUDRY a été élue secrétaire de séance.

Date d'affichage : 23 avril 2019
Date de convocation : 19 avril 2019

Nombre de conseillers :
- en exercice : 41
- présents : 31
- votants : 36

Il est exposé au conseil municipal le projet d'instaurer une redevance pour l'occupation du domaine public de manière temporaire et dans le cadre de la réalisation d'un chantier.

En effet il est rappelé qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la bonne utilisation de l'espace public en préservant notamment la sécurité des usagers et l'accessibilité des personnes en situation d'handicap et également la salubrité et l'ordre public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- fixer les tarifs pour l'occupation du domaine public comme suit :

Redevance due en fonction du mode d'occupation	Tarif TTC
Echafaudage Stockage matériaux Installation bungalow Et toute installation et stockage liés au chantier	0,30€/m ² par jour
Installation benne à déchets	5,00 € par jour
Redevance pour occupation du domaine public sans autorisation	En l'absence d'autorisation : 0,30€/m ² + forfait de 100,00 € par jour

- arrêter les modalités de mise en œuvre de cette tarification :
 - ✓ Une occupation du domaine inférieure à 21 jours et inférieure à 20 m² d'emprise ne donnera pas lieu à facturation
 - ✓ Une occupation qui entraîne une coupure totale de la circulation donnera lieu à une facturation dès le 1er jour et le 1er m² d'emprise de la voie publique
 - ✓ Toute occupation du domaine public devra se faire dans le respect du règlement de police municipale instauré dans la commune des Belleville
 - ✓ Toute occupation du domaine public devra faire l'objet d'une demande d'autorisation temporaire pour la réalisation de travaux quel que soit la durée ou l'emprise nécessaire
 - ✓ Toute occupation du domaine public fera l'objet d'un arrêté municipal fixant les modalités (emprise, durée...) qui sera notifié au demandeur
 - ✓ Un état des lieux sera dressé avant l'installation du chantier ainsi qu'à la fin du chantier
 - ✓ La redevance d'occupation du domaine public sera recouvrée en fin de chantier
- demander aux services municipaux d'informer les pétitionnaires des dispositions de cette délibération.

Pour copie conforme au registre,

Le Maire,
André PLAISANCE.

